



ATOUT CAPITAL A CONSEILLÉ SES PRINCIPAUX ACTIONNAIRES ET MANAGERS POUR LA MISE EN ŒUVRE D'UNE OFFRE PUBLIQUE DE RETRAIT SUIVIE D'UN RETRAIT OBLIGATOIRE (OPR-RO)

Juin 2024



Créé en 1984, ITESOFT est le leader français des logiciels de digitalisation et d'automatisation des processus métier avec plus d'un milliard de documents traités par an. ITESOFT a engagé depuis plusieurs années une transformation profonde de son organisation vers un modèle SaaS pour répondre plus rapidement aux enjeux métier de ses clients. La société s'appuie sur une maîtrise de ses technologies en propre grâce à une R&D 100% française. 27% de son chiffre d'affaires est investi, chaque année, en R&D.

ITESOFT fête cette année ses 40 ans avec toujours à son actif un modèle actionnarial stable.

Les solutions ITESOFT assemblent de manière unique les 3 éléments essentiels à la performance des organisations : le traitement intelligent de documents, l'automatisation de processus et la détection de risques.

◇ [Streamline Invoices](#) dématérialise l'ensemble des factures clients et fournisseurs tout en assurant productivité et traçabilité des flux de factures.

◇ [Streamline Business](#) facilite l'instruction de dossier client et sécurise l'entrée en relation et le parcours client.

◇ [Streamline Fraud](#) centralise toutes les alertes et va au-delà de la détection en permettant le traitement métier des dossiers de fraudes.

Développées dès l'origine sur la base de technologies propres d'IA, ces solutions sont conçues pour rendre les processus des entreprises plus efficaces, plus rapides et plus sécurisés.

Pour en savoir plus sur ITESOFT – www.itesoft.com

ATOUT CAPITAL a conseillé ITESOFT, ses principaux actionnaires et managers pour la préparation puis la mise en œuvre d'un OPR-RO (Offre Publique de Retrait suivie d'un Retrait Obligatoire) visant le solde de son capital.

Cette opération de retrait de cote est motivée d'une part par le souhait des principaux managers d'ITESOFT de renforcer leur position au capital de la Société et d'autre part, d'améliorer la flexibilité opérationnelle et affranchir la Société des coûts liés à la conformité réglementaire induit par la cotation.